

**VISION LOSS
REHABILITATION**
CANADA

RÉADAPTATION
EN DÉFICIENCE VISUELLE
CANADA

États financiers de

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Exercice clos le 31 mars 2020

Ces états financiers et les notes y afférentes reflètent les états financiers et notes vérifiées.

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

31 mars 2020

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-4
État de la situation financière	5
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration et au membre de
Réadaptation en déficience visuelle Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Réadaptation en déficience visuelle Canada (« RDVC »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de RDVC au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de RDVC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de RDVC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider RDVC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de RDVC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de RDVC.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de RDVC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener RDVC à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 juin 2020

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

31 mars 2020

	2020	2019
Actif		
Actifs à court terme :		
Trésorerie	1 742 \$	62 \$
Débiteurs et charges payées d'avance	480	78
Montants à recevoir de l'organisme apparenté (note 9)	434	742
	2 656	882
Actif au titre des prestations constituées (note 2)	15	110
	2 671 \$	992 \$
Passif et solde de fonds		
Passifs à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	1 182	850
Apports reportés		
Charges des périodes futures (note 4)	1 427	18
	2 609 \$	868 \$
Solde de fonds		
Fonds d'administration non affecté	62	124
Engagements et éventualités (note 5)	2 671 \$	992 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,

Président du conseil

Président du comité des ressources

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2020

	2020	2019
Produits :		
Dons d'organismes de bienfaisance enregistrés (note 9)	2 267 \$	1 169 \$
Financement provenant de l'organisme apparenté (note 9)	6 716	24 151
Financement de programmes et de services par le gouvernement	18 455	574
Produits tirés de la prestation de services	651	654
Financement pour l'achat de dispositifs d'assistance	114	111
Autres	54	119
	<u>28 257</u>	<u>26 778</u>
Charges :		
Amélioration de la vue	12 509	11 708
Suppléance visuelle	9 828	9 974
Orientation des patients	1 942	1 865
Enfants et familles	2 286	2 642
Avancement professionnel	594	579
Clinique ophtalmique mobile	940	—
	<u>28 099</u>	<u>26 768</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>158 \$</u>	<u>10 \$</u>
Variation nette	158	10
Solde de fonds, au début de l'exercice	124	—
Réévaluation du régime de retraite (note 2)	(220)	114
Solde de fonds, à la fin de l'exercice	<u>62 \$</u>	<u>124 \$</u>

Se reporter aux notes complémentaires.

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2020

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent des produits sur les charges	158 \$	10 \$
Charges liées au régime de retraite (note 2)	813	948
Cotisations de l'employeur au régime de retraite (note 2)	(938)	(944)
Apports reportés afférents aux charges des périodes futures (note 4)	1 409	18
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 7)	238	30
Variation de la trésorerie	1 680	62
Trésorerie, au début de l'exercice	62	–
Trésorerie, à la fin de l'exercice	1 742 \$	62 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2020

Réadaptation en déficience visuelle Canada (« RDVC ») a été constituée en personne morale le 10 mai 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, au moyen d'un certificat de constitution délivré par le gouvernement fédéral par l'entremise de Corporations Canada, et a commencé ses activités le 1^{er} avril 2018. RDVC est un organisme de services de santé offrant de la formation permettant aux personnes aveugles ou atteintes de cécité partielle de développer ou de restaurer des compétences essentielles à la vie quotidienne afin d'améliorer leur indépendance, leur sécurité et leur mobilité. Les spécialistes agréés de RDVC travaillent en étroite collaboration avec des ophtalmologistes, des optométristes et d'autres professionnels de la santé afin de fournir, sur référence, des soins essentiels au sein de foyers et de collectivités dans l'ensemble du Canada. RDVC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, est exonérée d'impôt sur le résultat, sous réserve du respect de certaines exigences de la Loi.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2018, l'Institut national canadien pour les aveugles (« INCA ») a transféré à RDVC certaines activités liées à des programmes de réadaptation financés par le gouvernement. Se reporter à la note 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

1. Principales méthodes comptables :

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

a) Comptabilisation des produits :

RDVC suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent l'aide gouvernementale.

Les apports non affectés, qui comprennent les apports de l'INCA, sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés de la prestation de services et de la vente de produits de consommation et de technologies d'assistance sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus.

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite) :

b) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement. Compte tenu de la nature des instruments financiers, RDVC a choisi de comptabiliser les instruments au coût après amortissement.

c) Apport de services :

Pour remplir sa mission, RDVC compte sur de nombreux services fournis bénévolement. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur des apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

d) Avantages sociaux futurs :

L'INCA gère le Régime de retraite des salariés de RDVC aux termes d'un accord de participation au régime de retraite. Le régime comporte un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Les salariés qui comptent plus de trois mois de service sont admissibles au volet à cotisations définies, alors que le volet à prestations définies n'accepte plus de nouveaux participants depuis juin 2010. Les prestations du volet à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service, le nombre d'années de cotisation et le salaire moyen de fin de carrière. Le volet à prestations définies comprend le régime de base et les régimes de retraite supplémentaires. RDVC n'accorde aucun avantage postérieur à l'emploi.

RDVC utilise la méthode de la comptabilisation immédiate pour comptabiliser les prestations au titre du volet à prestations définies. RDVC comptabilise ses obligations au titre du volet à prestations définies à mesure que les salariés s'acquittent des services leur ouvrant droit à pension. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite constituées est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle du volet à prestations aux fins de la capitalisation était en date du 31 décembre 2017. La prochaine évaluation obligatoire sera en date du 31 décembre 2020.

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite) :

d) Avantages sociaux futurs (suite) :

Dans le cas des actifs du volet à prestations définies, les gains ou pertes actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période donnée et leur rendement prévu pour cette période. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du volet à prestations définies, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées.

Le coût du volet à cotisations définies du régime de retraite est fondé sur un pourcentage des gains des salariés ouvrant droit à pension.

e) Ventilation des charges :

RDVC classe les charges par fonction dans l'état des résultats. La ventilation des frais généraux se fait par la détermination et l'application uniforme des facteurs appropriés tels que les activités de fonctionnement, la superficie, le nombre de salariés, le total des produits et le total des charges.

f) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants présentés des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent les charges à payer et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2020

2. Actif au titre des prestations constituées :

L'actif au titre des prestations constituées représente l'excédent de la juste valeur des actifs du volet à prestations définies sur l'obligation au titre des prestations définies constituées.

	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées	2 278 \$	1 119 \$
Juste valeur des actifs du volet à prestations définies	2 293	1 229
Situation de capitalisation – excédent du régime	15	110

Actif au titre des prestations constituées	15 \$	110 \$
--	-------	--------

Les actifs du volet à prestations définies comprennent les éléments suivants :

	2020	2019
Fonds en gestion commune	99 %	56 %
Titres de participation	0 %	43 %
Trésorerie	1 %	1 %
Total	100 %	100 %

Les principales hypothèses actuarielles adoptées lors de l'évaluation de l'actif au titre des prestations constituées de RDVC sont les suivantes :

	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées :		
Taux d'actualisation	5,67 %	5,67 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Coûts des prestations constituées :		
Taux d'actualisation	5,67 %	5,15 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2020

2. Actif au titre des prestations constituées (suite) :

La variation du solde est calculée comme suit :

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	110 \$	– \$
Cotisations de l'employeur	938	944
Réévaluations présentées dans l'état de l'évolution des soldes de fonds	(220)	114
La charge au titre du volet à prestations définies de RDVC pour l'exercice considéré s'établit comme suit :		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(813)	(948)
Charge nette au titre du régime de retraite	(813)	(948)
Solde à la fin de l'exercice	15 \$	110 \$

La charge au titre du volet à cotisations définies de RDVC pour l'exercice considéré était de 277 \$ (2019 – 225 \$).

3. Facilité de crédit :

Pour financer ses activités et ses dépenses en immobilisations, RDVC dispose d'une facilité de crédit totalisant 0,75 M\$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %. Ce montant est remboursable à vue et est garanti par un contrat de sûreté générale. Aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit à la fin de l'exercice considéré (2019 – néant).

4. Apports reportés – charges des périodes futures :

Les apports reportés sont liés au financement des charges de périodes futures et représentent des apports non dépensés grevés d'une affectation externe.

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	18 \$	– \$
Plus : montant reçu pour l'exercice	1 427	18
Moins : montant comptabilisé en produits de l'exercice	(18)	–
	1 409	18
Solde à la fin de l'exercice	1 427 \$	18 \$

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2020

5. Engagements et éventualités :

Obligations locatives :

RDVC a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et des véhicules. L'engagement annuel minimal en vertu de ces contrats de location se présente approximativement comme suit :

2021	101 \$
2022	94
2023	94
2024	64
2025	48
Par la suite	200
Total	601 \$

6. Ventilation des charges :

La ventilation des charges de fonctionnement général se détaille comme suit :

	2020	2019
Amélioration de la vue	418 \$	2 693 \$
Suppléance visuelle	328	2 294
Orientation des patients	65	391
Enfants et familles	66	234
Avancement professionnel	14	108
Clinique ophtalmique mobile	29	—
	920 \$	5 720 \$

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2020

7. Variation du fonds de roulement hors trésorerie :

La variation du fonds de roulement hors trésorerie a été calculée comme suit :

	2020	2019
Débiteurs et charges payées d'avance	(402) \$	(78) \$
Créditeurs et charges à payer	332	850
Montants à recevoir de (à verser à) l'organisme apparenté	308	(742)
	<u>238 \$</u>	<u>30 \$</u>

8. Risques financiers :

Risque de crédit :

RDVC peut subir des pertes sur créances si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations. RDVC réduit le risque de crédit en ne faisant affaire qu'avec des contreparties solvables.

9. Opérations entre apparentés :

Le tableau suivant résume les opérations et les soldes entre apparentés.

	2020	2019
a) Opérations avec l'INCA :		
Produits :		
Apports de l'INCA	2 267 \$	1 169 \$
Honoraires liés à la prestation de services au nom de l'INCA	<u>6 716</u>	<u>24 151</u>
	<u>8 983 \$</u>	<u>25 320 \$</u>
Charges :		
Services achetés	<u>2 509 \$</u>	<u>3 528 \$</u>
Services de soutien	<u>3 162 \$</u>	<u>3 087 \$</u>
Prestation de services au nom de l'INCA :	<u>8 983 \$</u>	<u>25 320 \$</u>
b) Montant à recevoir de l'INCA à la fin de l'exercice :	<u>434 \$</u>	<u>742 \$</u>

RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes complémentaires

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2020

9. Opérations entre apparentés (suite) :

Toutes les opérations intersociétés sont évaluées à la valeur d'échange conformément à une entente conclue entre l'INCA et RDVC, laquelle entrait en vigueur le 1^{er} avril 2018. En vertu de l'entente, l'INCA, à titre de membre unique de RDVC, a accepté de fournir certains services à RDVC. L'entente est d'une durée indéterminée, mais peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 90 jours ou plus à l'autre partie.

Les apports de l'INCA et les honoraires liés à la prestation de services au nom de l'INCA sont présentés à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, tandis que les montants au titre des services de soutien et de la prestation de services au nom de l'INCA sont répartis entre tous les postes de charges dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. Les montants à recevoir de l'INCA ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

10. Événement important – COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié l'éclosion d'une souche du nouveau coronavirus (« COVID-19 ») de pandémie, ce qui s'est traduit par la mise en œuvre d'une série de mesures de santé publique et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 ne sont pas connues pour le moment, et il est impossible d'estimer de façon fiable l'incidence qu'auront la durée et la gravité de la pandémie sur les résultats financiers et la situation de RDVC au cours des périodes futures.